

**VIDEO-PROJECTEURS + ECRANS SALLE POLYVALENTE et SALLE de REUNION
 MAIRIE**

POSE DU MATERIEL : PANABORIE

Le Maire de la commune de CUREMONTE,
 Le Maire de la commune de CUREMONTE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L.2122.22,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 Juillet 2020 donnant délégations au Maire

Vu la délibération DE08/25 du conseil municipal en date du 11 Février 2025 autorisant le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant les crédits restants dans le cadre de cette autorisation,

Considérant la délibération DE04/25 actant le projet d'Achat de matériel de Vidéo-Projection et la mise en place de l'électricité et du réseau Internet pour le raccordement du matériel,

Considérant que la pose de ce matériel n'était pas prévue dans les devis initiaux, et que l'entreprise Informatique Distribution n'est pas en possibilité d'effectuer cette prestation,

Considérant le devis de l'entreprise PANABORIE, Lieu-Dit Labastende, 46130 TAURIAC, qui a effectué la mise en place su système électrique et de l'internet pour ce projet, d'un montant de **150.00€ HT soit 180.00€ TTC** pour la pose des 2 vidéo-projecteurs.

D02/2025 - DECISION –

ARTICLE I : DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise PANABORIE, Lieu-Dit Labastende, 46130 TAURIAC, d'un montant de **150.00€ HT soit 180.00€ TTC** pour la pose des 2 vidéo-projecteurs.

ARTICLE II : DECIDE d'imputer ce montant à l'article 2183, comme le reste du programme 307 VIDEO-PROJECTIONS SALLE POLYVALENTE et MAIRIE

AUTORISATION ENGAGEMENT AVANT BUDGET

5% DES DEPENSES INSCRITES N-1				CREDITS Disponibles	CREDITS Utilisés pour l'Opération	CREDITS Restants disponibles après Opération
Chapitre	Budget Primitif 2024	Décisions Modificatives	Total	25%		
00 Mobilisations corporelles	0,00 €	462,00 €	462,00 €	115,50 €	0,00 €	115,50 €
04 Subventions l'Equipement versées	3 556,00 €	6 680,14 €	10 236,14 €	2 559,04 €	0,00 €	2 559,04 €
01 Mobilisations incorporelles	63 184,55 €	22 186,00 €	85 370,55 €	21 342,64 €	180,00 €	21 162,64 €
03 Travaux en cours	435 948,81 €	34 688,57 €	470 637,38 €	117 659,35 €	0,00 €	117 659,35 €

Les crédits Restants Disponibles après opération sont précisés ci-dessus

ARTICLE III : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :
 - Monsieur le Trésorier de Beaulieu,
 - PANABORIE
 - Au contrôle de légalité : Sous-préfecture

Fait à CUREMONTE, le 02/04/2025
 Madame le Maire,

Nelly GERMANE.

